

Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné

Que lors de la séance régulière qui se tiendra le 13 novembre 2017 à 19h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Honoré, le conseil municipal se prononcera sur une demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Richard Roy, mandataire pour madame Isabelle Gravel pour sa propriété sise au 540, rue des Mélèzes, Saint-Honoré;

NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

Cette demande consiste à permettre la construction d'un garage isolé de 7.32m X 7.32m (24pi X 24pi) à l'intérieur de la bande de 15m (49.21pi) à conserver boisée et sans bâtiment (norme particulière pour le secteur des Grands Boisés).

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE AFFECTÉ

540, rue des Mélèzes, Saint-Honoré

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra, lors de cette assemblée, se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Le projet de résolution est disponible pour consultation au bureau du directeur général, aux heures ordinaires de bureau, au 3611, boul. Martel à Saint-Honoré.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce onzième jour d'octobre
deux mille dix-sept.**

Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général, de la Municipalité de Saint-Honoré, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à l'édifice municipal et sur le site Internet le 11 octobre 2017, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11^e jour d'octobre 2017.
